



Les Archers de la Vallée du Clain



REGLEMENT INTERIEUR

1 – Inscriptions

Certaines conditions sont nécessaires pour devenir membre de notre club :

- Avoir au moins 10 ans.
- Avoir un certificat médical indiquant la non contre indication à la pratique du tir l'arc, y compris en compétition.
- Régler le montant de l'adhésion au club (licence, assurance et cotisation club).
- Remplir et signer la fiche de renseignements individuels.
- Lire, accepter et signer le présent règlement intérieur.

2 – Séances

1 – Jours, Horaires et Lieux

De Septembre à Mars au gymnase et de Avril à Juin sur le terrain extérieur. Le club encadre les séances durant trois créneaux dans la semaine :

Lundi de 20h30 à 22h30 (compétiteurs)

Mercredi de 18h à 20h30

Vendredi de 17h30 à 19h30

Lors des beaux jours, les archers désirant utiliser la ciblirie extérieur le peuvent à la condition d'être **accompagné par un encadrant**.

2 – Séance d'entraînement

Le vendredi est plus particulièrement dédié à l'entraînement, c'est pourquoi pour les membres du groupe encadré par notre entraîneur il vous sera demandé plusieurs choses :

- **Être présent dès le début de la séance.** Ceci afin de ne pas retarder tout le groupe et profiter au maximum de la leçon.
- **Être respectueux des biens et des personnes.** Avoir un intervenant extérieur n'est pas donné à tous les clubs et les autres personnes de l'encadrement sont bénévoles, ils donnent de leur temps pour les autres. Enfin le matériel est utilisé par tout le monde il faut donc le conserver dans le meilleur état possible. Un non respect des ces consignes peut entrainer une exclusion du club.
- **Être assidu aux cours.** La progression au tir à l'arc est assez facile et rapide si l'on est motivé et attentif. Un entraînement par semaine est le rythme **minimum** pour bien commencé dans ce sport. Ne pas être attentif lors des leçons pénalisera cette progression mais peut aussi devenir dangereux.

3 – Séance libre

Les autres séances de la semaine sont un peu plus libre. L'encadrement est assuré par les membres du club. Cependant le respect reste important, de plus une heure d'arrivée et de départ est à respecter. Les bénévoles donnent beaucoup de leur temps or ils sont aussi des archers et veulent pratiquer leur sport.

4 – Responsabilité

La responsabilité appartient au club lors des créneaux horaires précédemment cités. De ce fait, tout adulte connaissant assez le tir à l'arc pour juger d'un danger peut avoir autorité afin de s'assurer du bon fonctionnement du club et ainsi préserver la sécurité de tous.

5 – Sécurité

Le tir à l'arc est un sport où le risque d'accident existe. Le respect des règles de sécurité et l'écoute des personnes de l'encadrement est primordial et impératif pour éviter tout incident ou accident. Les règles de sécurité sont propres aux installations sur lesquelles l'archer se trouve. Tout manquement aux règles de sécurité entraînera des sanctions.

6 – Tenue

Les séances de tir à l'arc sont des entraînements sportifs. Même si notre sport n'impose pas une tenue rigoureusement sportive elle doit être adaptée et doit obligatoirement comporter des **chaussures de sport**.

3 – Sanctions

Les membres du comité directeur se réservent le droit d'appliquer des sanctions en cas de non respect des différents points de ce règlement :

- Un simple avertissement oral
- Un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception
- Une suspension temporaire du club et de toutes ses activités
- L'exclusion du club sans remboursement de la cotisation

Ces sanctions seront soumises au vote des membres du bureau. La majorité des votes décidera (ou non) de la sanction à prendre et à appliquer.

4 – Matériel

Conscient que l'investissement dans un équipement complet pour un archer est conséquent, le club met à disposition gratuitement l'ensemble du matériel nécessaire à la pratique du tir à l'arc en initiation.

Chaque débutant aura donc son propre matériel dont il sera entièrement responsable. En cas de casse accidentelle il pourra être réparé sans frais pour cet archer. En revanche, celui ci devra participer aux coûts afin d'effectuer la/les réparation(s) nécessaire(s) dans tous les autres cas : casse intentionnelle, par manque évident de soins, perte, etc... Il prendra particulièrement soin du viseur.

Après trois mois d'adhésion au club chaque débutant devra s'équiper du « petit matériel » : palette, carquois, flèches, protège bras. Ceci a pour but de rendre l'archer autonome, responsable vis à vis de son matériel.

5 – Comité directeur

Il est constitué de plusieurs membres élu lors d'assemblées générales :

- Le Président

Il est en charge de la coordination générale du fonctionnement associatif. Il est le responsable juridique de l'association. Il a la charge de la représentation et des relations publiques.

- Le secrétaire

Il s'assure que les convocations soient adressées en temps opportun, que les délais respectés. Il assure au côté du président les relations avec les secteurs fédéraux.

- Le Trésorier

Il prépare le budget du club, établit les demandes de subventions, encaisse les cotisations, licences. Il recherche des ressources supplémentaires, prévoit et règle les dépenses, gère les revenus d'activités.

- Responsable de l'information

Il est en charge de l'information interne et de celle adressée au grand public.

- Responsable matériel

Il gère le stock de matériel de tir à l'arc, le maintient en état et signale les besoins. Il peut aussi organiser des séances de confection et d'entretien.

- Responsable compétition

Il inscrit les membres de l'association aux compétitions et organise le transport. Il est aussi en charge des records et autres performances du club et de ses membres.

- Responsable des activités

Il est en charge des actions de promotion ainsi que des activités sociales et récréatives. Il a la charge de développer et d'entretenir l'esprit d'équipe et de convivialité.

6 – Quelques informations

1 – Fonctionnement de l'entraînement

Il est en encadré par un moniteur professionnel que nous faisons intervenir régulièrement. En début de saison sportive (de septembre à décembre) l'ensemble des débutants est encadré et entraîné par celui ci. Par la suite, un groupe sera constitué, il comprendra les plus motivés et plus disposés à progresser dans le club. Il pourra donc comprendre jeunes, adultes et débutants. L'entraînement continuera donc sous cette forme jusqu'à la fin de saison (juin).

2 – Règles de sécurité élémentaires

Ne pas courir avec des flèches en main.

Ne pas courir pendant le ramassage des flèches.

Ne pas jouer avec les flèches.

Ne pas armer son arc (avec ou sans flèche) vers une personne.

S'assurer qu'aucune personne n'est présente entre la ligne de tir et les cibles.

L'ensemble des archers doit se trouver sur la même ligne pour tirer.

Tous les archers doivent avoir terminé de tirer pour aller ramasser les flèches.

3 – Fonctionnement lors des compétitions

L'archer désirent participer à une compétition doit s'inscrire sur le panneau d'affichage à la compétition voulue. Prévenir le responsable (par oral) des compétitions une à deux semaines avant le jour de la compétition permet de s'assurer de son inscription au club organisateur.

Le jour de la compétition :

- L'archer doit être vêtu du T-shirt du club et d'un pantalon blanc ou défaut doit être entièrement en blanc.
- Il doit être en possession de sa licence
- De son certificat médical (obligatoire si « non » apposé sur licence)
- Du passeport adulte ou du passeport du jeune archer. Le tableau de passage de niveau à jour. Autorisation d'intervention chirurgicale signée.

4 – Vie du club, coordonnées, informations

Si vous souhaitez avoir une information à propos du club, des responsables ou autre, vous trouverez tout le nécessaire sur notre site internet :

<http://arc.jaunay.clan.free.fr>

Si vous avez des questions ou des remarques n'hésitez pas à envoyer un e-mail sur l'adresse du club : arc.jaunay.clan@free.fr.

Date et Signature de l'archer :

Date et signature du responsable légal
(si archer mineur) :